



Épargne salariale : ce qui change en 2021



En 2020, suite à la loi PACTE (suppression du CCB), la Direction a souhaité refondre l'épargne salariale. La formule d'intéressement a complètement été renégociée du fait de la disparition de la formule dérogatoire de participation. La **CFDT** a demandé des garanties à la Direction afin d'assurer un niveau de redistribution équivalent (à performance égale, redistribution équivalente) aux formules antérieures.

PLACEMENT VOLONTAIRE :

A partir du 1^{er} janvier, les **placements volontaires ne seront plus prélevés sur les salaires**. Les salarié.e.s souhaitant continuer à placer volontairement dans le PEE doivent le faire via le site CMCIC.

FOND DE PLACEMENT :

- **CCB :** A partir de 2021, il n'est plus possible de placer sur le CCB. La participation placée depuis plusieurs années sur ce fond reste cependant bloquée pendant 5 ans à un taux de 6,5%/an.
- **Obliroc :** Il est encore possible de placer sur Obliroc, mais le rendement de ce fond va diminuer tous les ans et aura en 2024 un rendement identique à un fond monétaire.
- **Autres fonds :** Il n'y a aucun changement concernant les autres fonds, les partenaires sociaux vont rapidement se mettre autour de la table afin de discuter avec les organismes de placement pour essayer de trouver un fond sécurisé ayant un rendement correct.

ABONDEMENT :

Afin de palier à la baisse des taux de rendement, un système d'abondement a été mis en place. Vous pouvez en bénéficier en :

- Plaçant tout ou une partie de votre intéressement technique ou financier, 425€ placés donnent droit à 850€ d'abondement
- Effectuant des placements volontaires, 1€ placé ouvre droit à 1€ d'abondement.

Le **montant total de l'abondement** issu de l'intéressement et des placements volontaires **ne peut pas excéder 850€**.

INTÉRESSEMENT TECHNIQUE :

L'intéressement technique a lui aussi été renégocié et comprend 3 critères :

- le NPS (Net Promoteur Score) qui sert à mesurer la satisfaction client,
- la qualité,
- la sécurité incluant le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels).

Les résultats 2020 ne sont pas encore tous connus mais les premiers éléments que nous avons à notre connaissance laissent espérer avoir un intéressement technique supérieur aux années précédentes.



LA CFDT AVEC VOUS, POUR VOUS !

